

contact@assur-travel.fr

23:55	Sydney
23:55	London/UK
23:55	France
00:05	Rome
00:15	Athens
00:25	Paris
00:30	Madrid
00:30	Amsterdam

assur-travel
Partenaire de votre mobilité

Vous : société, entreprise individuelle, profession libérale, personne morale, voyagez ou faites voyager vos collaborateurs dans le monde entier dans le cadre de missions professionnelles. Vous recherchez une garantie adaptée pour couvrir tous les aléas liés à ces déplacements dans le monde entier, problèmes de santé, accident, décès, vol, agression, annulation...

ASSUR TRAVEL a conçu pour les entreprises, une offre spécifique VOYAGEURS D'AFFAIRES afin de vous garantir contre tous ces aléas :

- **La formule PREMIUM qui couvre dans le monde entier vos déplacements professionnels.**
- **La formule SUMMUM qui couvre dans le monde entier vos déplacements professionnels et privés (+ option famille possible).**

NOS POINTS FORTS

- **Des contrats clairs, complets, adaptés à votre besoin et à votre budget.**
- **Des garanties haut de gamme avec notamment :**
 - **une prise en charge de vos frais médicaux à hauteur de 10.000.000 €,**
 - **un capital décès à concurrence de 150.000 €,**
 - **une garantie prise d'otage avec une prise en charge de votre salaire jusqu'à 100.000 € par an.**
- **Une prise en charge de vos frais médicaux sur simple appel téléphonique.**
- **Un plateau d'assistance médicale à votre disposition 24H/24 et 365 jours par an, dans le monde entier.**
- **La possibilité si vous le souhaitez de garantir vos déplacements privés sur le même contrat ainsi que ceux de votre famille.**
- **Des tarifs très compétitifs.**
- **La possibilité de mettre en place un contrat groupe avec tarifs dégressifs.**





COMMENT ADHÉRER ?



Champ d'application

BÉNÉFICIAIRES

- Les collaborateurs et dirigeants d'une société basée en Europe ou les collaborateurs et dirigeants d'une filiale étrangère d'une société basée en Europe (hors Royaume-Uni, Suisse) effectuant des missions professionnelles.
- Les membres de la famille du collaborateur ou dirigeant sous réserve d'avoir souscrit le contrat SUMMUM famille.

TERRITORIALITÉ

MONDE ENTIER.

NATURE DES DEPLACEMENTS COUVERTS

- Les déplacements professionnels sont garantis par ce contrat. Les garanties restent acquises aux assurés qui prolongent leur déplacement à titre privé et ce pour une durée maximum de 15 jours.
- Les déplacements privés indépendamment des déplacements professionnels peuvent être garantis sous réserve d'avoir souscrit le contrat SUMMUM (individuel ou famille).

Souscription en ligne

La souscription peut s'effectuer en ligne avec paiement par carte bancaire avec remise immédiate de l'attestation de garantie et des conditions générales. Le paiement est également possible par chèque ou virement.

Nous vous adresserons alors à réception du paiement et du bulletin d'adhésion signé votre attestation de garanties.





GARANTIES / REMBOURSEMENTS

NATURE, MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES



GARANTIES DE BASE INDIVIDUELLE ACCIDENT (MONDE ENTIER)	CAPITAL ASSURE
• DECES à la suite d'accident	50 000 € ou option 150 000 €
Forfait Famille	10% du Capital Décès
Conjoint accompagnant	50.000 €
Enfants accompagnants (quel que soit le nombre d'enfants)	10.000 €
Capital Décès supplémentaire en cas d'Accident aérien	30.000 €
Frais d'obsèques	7.500 €
• INFIRMITÉ PERMANENTE TOTALE à la suite d'accident réductible en cas D'INFIRMITÉ PERMANENTE PARTIELLE selon barème accident du travail	50 000 € ou option 150 000 €
Forfait Famille	10% du capital infirmité
• INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE à la suite d'un accident	Majoration de 50 % du Capital Invalidité garanti
Conjoint accompagnant	50.000 €
Enfant accompagnant (quel que soit le nombre d'enfants)	10.000 €
• Majoration DU CAPITAL EN CAS D'ATTENTAT, ACTE DE TERRORISME, AGRESSION OU MOUVEMENT POPULAIRE	30.000 €
• DECES SUITE À ACCIDENT CARDIAQUE ET ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL EN COURS DE MISSIONS PROFESSIONNELLES	50 % du capital décès maxi 300.000 €
• AMENAGEMENT DU DOMICILE / VEHICULE	10% du Capital Infirmité avec un maximum de 15.000 €
• INDEMNITE JOURNALIERE EN CAS DE COMA (à partir de 10 jours consécutifs de coma et durant 365 jours maximum)	1/365ème du salaire annuel par jour de coma avec un maximum de 150 € par jour et sans pouvoir excéder le Capital Décès prévu ci-dessus
• FRAIS DE TRAITEMENT engagés pendant un mois dans le pays de résidence et consécutifs à une hospitalisation à l'étranger	30.000 €
• FRAIS MEDICAUX SUIT A UN ACCIDENT survenant en France ou à l'étranger	50% du montant des frais réels engagés
• FRAIS DE RECHERCHE ET SAUVETAGE	Maximum de 1.000 € par personne et par an 30.000 € par Assuré et par Evénement
• INDEMNITE EN CAS DE DECES DU SAUVETEUR	20.000 €
• ENLEVEMENT / DETENTION ARBITRAIRE A compter du 91ème jour	1/365ème du salaire annuel par jour avec un maximum de 200€ par jour Maximum 100.000 € par événement
• PREJUDICE ESTHETIQUE	3.000 €
• INDEMNITE JOURNALIERE EN CAS D'HOSPITALISATION SUITE A ACCIDENT	50€ payable pendant 365 jours
Franchise de 7 jours	
• INDEMNITE « PERTE DE FORCES VIVES »	150 € par jour pendant 6 mois soit un maximum par Assuré de 27.000 € Sinistre collectif : 135.000 €
BAGAGES OBJETS ET EFFETS PERSONNELS	MONTANT ASSURE
• PERTE, VOL OU DESTRUCTION DES BAGAGES	A concurrence de 3.000 €
- Dont OBJETS ET EFFETS PERSONNELS	A concurrence de 2.000 €
- Dont MATERIELS PROFESSIONNELS	A concurrence de 1.000 €
• PERTE OU VOL DE PAPIERS D'IDENTITE	A concurrence de 1.000 €
• PERTE, VOL OU DESTRUCTION D'ECHANTILLONS	A concurrence de 3.000 €
• UTILISATION FRAUDULEUSE DE LA CARTE SIM	A concurrence de 300 €
• EFFETS PERSONNELS OU VOL D'ESPECES SUITE A AGRESSION	10% du capital Infirmité
- EFFETS PERSONNELS	A concurrence de 1.000 €
- VOL D'ESPECES SOUS LA CONTRAINTE	A concurrence de 500 €
GARANTIES « VOYAGE »	MONTANT ASSURE
• RETARD D'AVION – Franchise 4 heures	A concurrence de 300 €
• RETARD DE LIVRAISON DE BAGAGES – Franchise 24 heures	A concurrence de 600 €
• REMBOURSEMENT DE BILLETTERIE (ANNULATION DE VOYAGE)	A concurrence de 5 000 € / personne et 15 000 € / événement
• DETOURNEMENT AERIEN	A concurrence de 3.000 €
• MANQUEMENT DE CORRESPONDANCE – FRANCHISE 6 HEURES	A concurrence de 300 €



GARANTIES / REMBOURSEMENTS

ASSISTANCE RAPATRIEMENT – PRESTATION MEDICALES (FRAIS MEDICAUX MONDE ENTIER)	MONTANT ASSURE
• RAPATRIEMENT OU TRANSPORT SANITAIRE	Frais réels
FRAIS MEDICAUX, CHIRURGICAUX, PHARMACEUTIQUES, D'HOSPITALISATION engagés à l'étranger Si l'Assuré n'est affilié à aucun organisme de sécurité sociale ou de complémentaire santé, une franchise de 30 € par Sinistre sera appliquée.	10.000.000 € sans limitation de durée dont frais dentaires : 300 € par dent avec un maximum de 900 € par sinistre
• ACCOMPAGNEMENT LORS DU RAPATRIEMENT OU DU TRANSPORT SANITAIRE	Titre de transport
PRESENCE AUPRES DE L'ASSURE HOSPITALISE	Titre de transport + frais d'hôtel 250 € par nuit – maximum 5.000 €
• FRAIS DE PROLONGATION DE SEJOUR	A concurrence de 250 € par jour avec un maximum de 2.500 €
• TRANSMISSION DE MESSAGES	Frais réels
• RAPATRIEMENT OU TRANSPORT DE CORPS EN CAS DE DECES	Titre de transport – Frais de cercueil : 3.000 €
ASSISTANCE RAPATRIEMENT – PRESTATION MEDICALES (FRAIS MEDICAUX MONDE ENTIER)	MONTANT ASSURE
• RETOUR PREMATURE DE L'ASSURE	Titre de transport
- En cas de décès ou d'hospitalisation d'un proche - En cas d'accident ou maladie grave d'un membre de sa famille - En cas de dommage matériel important au domicile de l'Assuré	
• ASSISTANCE A L'ENTREPRISE : RETOUR SUR LE LIEU DE MISSION OU ENVOI D'UN COLLABORATEUR DE REMPLACEMENT	Titre de transport
• AVANCE DE LA CAUTION PENALE	60.000 €
• PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES D'AVOCAT	20.000 €
• VOL OU PERTE DES MOYENS DE PAIEMENT	Avance des fonds à concurrence de 15.000 €
• VOL OU PERTE DES PAPIERS D'IDENTITE	Aide aux démarches administratives
• ENVOI DE MEDICAMENTS	Frais d'envoi
• TRANSMISSION DE DOCUMENTS PROFESSIONNELS	200 € par événement et par an
• CONSEILS VIE QUOTIDIENNE	Voir Conventions Spéciales Assistance
• ECOUTE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	Voir Conventions Spéciales Assistance
• GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES	500 € pour l'ensemble de la prestation
• RECUPERATION DU VEHICULE DE L'ASSURE	Frais réels
• RAPATRIEMENT TROUBLES POLITIQUES	Selon définition contractuelle
- RAPATRIEMENT	10.000 € / personne et/ou famille
- IMMOBILISATION DES PERSONNES – FRAIS D'HEBERGEMENT	400 € par jour / personne pendant 14 jours maximum
• RAPATRIEMENT CATASTROPHE NATURELLE	Selon définition contractuelle
- RAPATRIEMENT	10.000 € / personne et/ou famille
- IMMOBILISATION DES PERSONNES – FRAIS D'HEBERGEMENT	400 € par jour / personne pendant 14 jours maximum
• RAPATRIEMENT SANITAIRE / PANDEMIE*	Selon définition contractuelle
RAPATRIEMENT IMMOBILISATION DES PERSONNES – FRAIS D'HEBERGEMENT	10.000 € / personne et/ou famille
*ACQUIS ET LIMITE A 80 € PAR JOUR (PENDANT 14 JOURS MAXIMUM ET 3.360 € PAR GROUPE) EN CAS DE TEST POSITIF, SYMPTOMATIQUE OU ASYMPTOMATIQUE ET MISE EN QUATORZAINE PAR DECISION DES AUTORITES COMPETENTES LOCALES. TOUTEFOIS, LA GARANTIE N'EST PAS ACQUISE EN CAS D'ORDRE SANITAIRE EN MISE EN QUATORZAINE OBLIGATOIRE A L'ARRIVEE. NATURE DES FRAIS DE PROLONGATION OUVRANT DROIT A REMBOURSEMENT COMPLEMENTAIRE : FRAIS D'HEBERGEMENT OU D'HOTELLERIE FRAIS DE RESTAURATION	400 € par jour / personne pendant 14 jours maximum
• PERMANENCE TELEPHONIQUE SECURITE	Informations et Services
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE «EN MISSION À L'ETRANGER »	MONTANT ASSURE
• DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS DONT DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS AVEC UNE FRANCHISE ABSOLUE DE 150 € PAR SINISTRE	5.000.000 € par sinistre 1.500.000 € par sinistre



EN BREF...

ASSUR-TRAVEL, partenaire de votre mobilité.

Animé par des professionnels de l'assurance, ASSUR-TRAVEL, courtier grossiste, est spécialisé dans la conception et la gestion de programmes d'assurance liés à la mobilité internationale.

Partenaire de la Caisse des Français de l'étranger, ASSUR-TRAVEL compte plus de 7.000 clients expatriés dans le monde entier. Chaque mois 100 nouveaux expatriés choisissent nos contrats santé.

De nombreuses entreprises, PME ou groupes internationaux font confiance à ASSUR-TRAVEL.

Fort de cette confiance ASSUR-TRAVEL a étendu sa gamme de contrats aux étudiants, aux étrangers séjournant temporairement en France et dans le monde entier, ainsi qu'aux séjours professionnels et/ou de loisirs de courtes durées. ASSUR-TRAVEL assure aujourd'hui les voyages de plus de 2.000.000 personnes par an.

ASSUR-TRAVEL s'est associée avec les acteurs majeurs de la mobilité internationale :



TOKIO MARINE
HCC

Filiale de Tokio Marine and Nichido Fire Insurance Co .Limited, est la plus importante et la plus ancienne société d'Assurance Non Vie au Japon dans le domaine des risques Entreprises, Maritimes et transport.